

	Commune de CRÉANCEY 21320 CRÉANCEY Tél:03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71 e-mail : mairie.creancey@orange.fr	ARRETE DU MAIRE A2021-01
---	---	--

**PORTANT REVALORISATION DE LA REMUNERATION DE MME GATHELIER A
COMPTE DU 01/01/2021**

Le Maire de la Commune de Créancey,

VU la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 87-1100 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

VU le décret n° 87-1104 du 30 décembre 1987 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires de mairie,

VU la délibération n° 2014-023 du 6 mai 2014 du conseil municipal portant création de l'emploi d'attaché pour les fonctions de secrétaire de mairie,

VU le contrat en CDI portant recrutement de Mme Catherine GATHELIER en date du 13 mai 2014 en qualité d'attaché territorial pour les fonctions de secrétaire de mairie,

VU l'avenant n° 1 au CDI portant modification de la rémunération ;

Considérant que l'intéressée est recrutée en référence au 9^{ème} échelon du grade d'attaché territorial ;

Considérant qu'à compter du 01/01/2021, certains échelons du grade de référence sont revalorisés par la création d'un échelon 10 ;

Considérant qu'il convient d'appliquer la revalorisation indiciaire à cet agent contractuel ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Madame Catherine GATHELIER, attaché territorial contractuel, bénéficiera, à compter du 01/01/2021, d'une rémunération calculée en référence au 10^{ème} échelon du grade d'attaché territorial dont les indices sont désormais les suivants :

IB 778 / IM 640

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera :

- Notifié à l'agent,
- Transmis au comptable de la collectivité,
- Transmis au Président du Centre de Gestion

Fait à Créancey, le 7 janvier 2021
Le Maire,
Jocelyn CHAPOTOT



L'autorité territoriale,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Notifié à l'agent le :

Prénom NOM

(signature)